

## PRIMES DE PANIER CROZON

Depuis le début du confinement lié à la crise COVID19, les salariés du site de CROZON n'ont pas perçu leurs primes de paniers, qu'ils soient présents sur site ou en télétravail. Après avoir complété les fichiers de présence/absence/ télétravail, ces salariés s'interrogent sur la date de règlement de cette situation.

De plus, ces salariés ayant dû compléter ces fichiers afin de bénéficier des primes de paniers quel que soit leur situation (présent ou en télétravail), considèrent pouvoir tous prétendre à la régularisation de ces primes non perçues depuis le mois de mars au plus vite.

Les élus et représentants CFE-CGC demandent à la Direction une date à laquelle le versement monétaire de ces primes sera effectué.

### Réponse Direction :

Effectivement, nous étions dans l'attente d'un éclaircissement de la part de l'administration fiscale à propos de la possibilité de maintenir les paniers lors du télétravail.

Afin de limiter l'impact charge de travail sur nos collègues en charge du traitement des paniers, il a été décidé d'attendre ce retour plutôt que faire des régularisations de régularisations.

La réponse favorable a été obtenue, le versement se fera sur la paye de Juillet.

**Considérations CFE-CGC : Bien noté !**

## RECEPTION DES FEUILLES DE PAIE

De nombreux salariés font état de la non réception récurrente de feuilles de paie par voie postale.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de mettre en place au plus vite une digitalisation des feuilles de paie.

### Réponse Direction :

La situation sanitaire a très certainement affecté les délais postaux.

Comme déjà précisé, ce projet n'est pas à l'ordre du jour.

**Considérations CFE-CGC : C'est bien dommage ; à l'heure où tous les services transverses de l'entreprise basculent dans le tout numérique, les salariés sont en droit d'attendre un service identique pour leur feuille de paie, surtout quand l'envoi postal est capricieux !**

## IDENTIFIANTS EPSENS

Les salariés ex-AIRBUS DS ont reçu en mars 2019 des identifiants leur permettant d'accéder - et donc de pouvoir consulter leur épargne salariale gérée par EPSENS (et non pas NATIXIS comme actuellement avec ArianeGroup).

Certains salariés nous font savoir que les identifiants et mots de passe qui leur ont été communiqués ne fonctionnent plus.

Pouvez-vous nous donner les nouvelles modalités d'accès ?

### Réponse Direction :

Les identifiants et mots de passe sont des données personnelles, nous invitons les salariés concernés à contacter directement EPSENS.

**Considérations CFE-CGC : Une réponse qui n'est pas d'une grande aide quand on connaît les difficultés à contacter EPSENS !**

## ARRETS GARDE D'ENFANTS

Des salariés cherchent à savoir si leurs demandes d'arrêts pour garde d'enfants ont bien été validées. A ce jour, les journées concernées n'apparaissent pas dans MyTime. Idem pour le chômage partiel.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction qu'il soit adressé au plus vite aux salariés un bilan individuel, et ce avant la régularisation sur salaire, afin qu'ils puissent faire une analyse contradictoire sur d'éventuels écarts.

### Réponse Direction :

Des notifications individuelles sont en cours de distribution par les managers informant les salariés de leur situation (En activité, en arrêt maladie, en arrêt pour garde d'enfant, en congés, en activité partielle, etc. ) pour les semaines 12,13 et 14.

**Considérations CFE-CGC : Espérons que les notifications n'apportent pas de surprises désagréables !**

## TELEPHONES PROFESSIONNELS

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux salariés ont été amenés à utiliser leur téléphone portable personnel pour un usage professionnel. Chacun a trouvé cela normal compte tenu de la soudaineté du confinement et du besoin de communication pendant cette période.

A ce jour, beaucoup d'entre eux doivent migrer de Windows 7 à Windows 10. Or pour pouvoir activer le nomadisme, il est demandé d'installer sur les téléphones une petite application « inwebo ». Pour tous ceux qui n'ont pas de téléphone professionnel, cela se fait sur le téléphone personnel. Evidemment, il n'y a aucune obligation de le faire. Cela dit, pour le télétravail, l'usage du nomadisme, et donc de cette application, est bien sûr indispensable.

Par ailleurs et toujours en situation de télétravail, l'utilisation des téléphones personnels est de plus en plus fréquente pour les communications professionnelles.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction s'il est prévu à l'avenir de fournir un téléphone de type smartphone (pour mise en place de 'inwebo') aux personnes n'ayant pas de téléphone professionnels et étant en situation de télétravail.

### Réponse Direction :

Les salariés concernés par le télétravail, peuvent effectuer la demande sur l'application REMEDY. Demande qui sera soumise à accord du manager.

Il est toutefois aussi possible d'utiliser son smartphone personnel pour cela, mais en aucun cas ce n'est indispensable.

Il est possible que certaines demandes soient restées en attente suite aux problématiques d'approvisionnements pendant la crise COVID.

**Considérations CFE-CGC : Bien noté !**

## MY TIME

L'accès à MyTime ne semble plus possible en nomadisme sous Windows10. Cet outil est indispensable à de nombreux salariés en télétravail.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction de faire le nécessaire pour que cet outil soit de nouveau accessible en nomadisme quel que soit le système d'exploitation Windows utilisé.

### Réponse Direction :

Quelques dysfonctionnements ponctuels, cependant l'accès à MyTime est opérationnel en nomadisme sous Windows 10.

**Considérations CFE-CGC : Effectivement, tout semble rentré dans l'ordre !**

**Pour continuer à lire nos tracts,  
Téléchargez notre appli mobile  
MyCFE-CGC ArianeGroup !**

